Programme de soutien financier :
achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Identification du citoyen

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Preuve de résidence : ☐ OUI ☐ NON

Achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Nom du magasin : _____

Date d'achat : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J

☐ Photo du baril installé

☐ Copie de facture

Attestation du représentant de la ville

Je soussigné(e) : _____

Atteste m'être assuré(e) de l'identification du demandeur et de sa résidence avec :

☐ Permis de conduire
☐ Compte de taxes
☐ Autre preuve : ☐ HQ ☐ BELL ☐ VIDÉOTRON ☐ AUTRES

De plus, j'atteste avoir vérifié la preuve d'achat pendant l'année de référence pour *le baril récupérateur d'eau de pluie*.

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J

Montant subventionné
50 $

BOIS-DES-FILION

375, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion, Qc J6Z 1H1

Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales.

Programme de soutien financier pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Utilisons une ressource renouvelable et réduisons notre consommation d'eau potable

Vert l'avenir

BOIS-DES-FILION

Le programme de soutien financier
à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Chères Filionoises, chers Filionois,

La Ville de Bois-des-Filion est fière de vous présenter son programme de soutien financier pour l'achat de baril pour la récupération de l'eau de pluie. Ce programme s'inscrit dans les orientations de la Ville présentées dans son *Plan Vert l'Avenir* . Grâce à ce programme, les résidentes et résidents pourront faire leur part pour réduire la consommation d'eau potable destinée à l'entretien de leurs platebandes, jardins, arbres et arbustes. Cette initiative est en lien direct avec le *Plan Vert l'Avenir* de la Ville de Bois-des-Filion.

Ce programme de soutien financier consiste en un remboursement pouvant aller jusqu'à un maximum de 50 $ suite à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Un bon nombre de demandeurs pourront bénéficier de la subvention. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le 450-621-1460 poste 157 ou au ville@ville.bois-des-filion.qc.ca.

Nous vous souhaitons une belle période estivale.

Paul Larocque
Maire

Comment installer votre baril...

Dans un premier temps, vous devez choisir une gouttière en cour latérale ou arrière qui soit facilement accessible et près de ce que vous prévoyez arroser (jardin, platebandes, arbustes, autres, etc.).

Vous devez installer votre baril sur une base surélevée (bloc de béton par exemple). Le baril doit être suffisamment surélevé pour vous permettre de fixer un arrosoir sur le robinet situé au bas du baril.

Par la suite, vous pouvez couper votre gouttière en vous assurant qu'elle arrive au-dessus de votre baril. Assurez-vous d'être en mesure d'ouvrir le couvercle sans avoir à déplacer la gouttière. Ne pas oublier de garder la section que vous aurez coupée pour la réinstaller avant l'hiver, lorsque vous remiserez votre baril.

Il est important de maintenir le couvercle toujours fermé et de vérifier si le grillage est en bon état. S'il ne pleut pas durant quelques jours, vérifier s'il y a présence de larves dans votre baril. Si c'est le cas, vider votre baril en entier pour empêcher la prolifération des insectes. Un grillage en bon état fera en sorte d'empêcher les insectes de sortir de l'eau une fois éclos.

Documentation requise

- Remplir le formulaire d'aide financière *
- Fournir une copie d'une preuve de résidence à Bois-des-Filion
- Fournir une copie de l'original de la preuve d'achat *
- Fournir une photo du baril une fois installé sur votre terrain (maximum 1 par adresse civique)

Condition d'admissibilité

- Être citoyen de Bois-des-Filion

MARCHE À SUIVRE

1 – Inscription :

Vous pouvez vous inscrire au programme de deux façons :

- En faisant parvenir votre dossier par la poste;
- En vous présentant à l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture au 375 boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion, Qc., J6Z 1H1.

2 – Confirmation d'admissibilité :

Vous recevrez une confirmation statuant que vous êtes admissible et que votre dossier est complet.

3 – Remise de l'aide financière :

Un chèque vous sera acheminé le plus tôt possible par la poste.

Faits importants à considérer et à respecter :

- *Votre baril doit obligatoirement être muni d'un grillage antimoustiques, car il devient un endroit de choix pour leur reproduction.*
- *Les barils admissibles sont ceux comparables aux modèles que l'on retrouvent dans les commerces.*

** Année où le programme est en vigueur*

Conception et rédaction : Projets spéciaux et service aux citoyens
Graphisme et impression : Robert Devost Graphistes inc.
Ville de Bois-des-Filion – Juin 2015